**CABINET CONSEIL ET DE GESTION IMMOBILIERE (CCGIM)**

**SARL UNIPERSONNEL – CAPITAL SOCIAL : 2 720 000 F CFA – N° de Dépôt CEPICI : 31268 du 07/12/2016**

**RCCM : N° CI-ABJ-2016-B-30580 du 07/12/2016 au Tribunal du Commerce d’Abidjan**

**Dépôt au greffe : N° 25762 du 07/12/2016 – N°CC : 1657798M – Régime d’Imposition : IS – N° CNPS : 301719**

**GERANT: BAGAYOGO BALA MOUSSA**

**REPRESENTANT: BAGAYOGO AMADOU**

**SIEGE SOCIAL: ABIDJAN – YOPOUGON NIANGON CITE VERTE GFCI 3ième tranche VILLA N°878**

**ADRESSE : 01 BP 3269 ABIDJAN 01**

**BUREAU : 23 46 29 23 – 23 46 02 38 - MOBILES : 03 32 59 24 – 07 85 65 28 – 04 92 79 51**

**E-mail :** [**amadasta@yahoo.fr**](mailto:amadasta@yahoo.fr)

# Madame SIDIBE KADIATOU Abidjan, le 28 Avril 2017

01 BP 3269 Abidjan 01

Cél. 05 81 63 35

S/C: 07 85 65 28 – 03 32 59 24

## N° CC: 9004312B

A

Monsieur le Directeur Général des Impôts

Abidjan.

Objet : Demande de Remise en Annulation de mes impôts fonciers antérieurs à 2004

P.J. :

- Photocopie de ma carte d’identité consulaire

- Lettre d’attribution du lot 4329 – ÎLOT 448 de YOPOUGON – ATTIE 9ième TRANCHE

- Procuration au profit de BAGAYOGO AMADOU

- Photocopie de la Carte Nationale d’Identité de BAGAYOGO AMADOU

- La lettre du 31 Janvier 2017

- La lettre du 02 Mars 2016

- La lettre du 29 Février 2016

- La lettre du 05 Décembre 2014

- La lettre du 26 Novembre 2014

- Etat estimatif des impositions

- Attestations de Retenues Fiscales de 2004 à 2012 et de 2016 (FACI – MARINE NATIONALE)

- AVIS D’IMPOT FONCIER 2017

- DECLARATION FONCIERE 2017

- ETAT D’OCCUPATION DES IMMEUBLES

Monsieur le Directeur Général des Impôts,

Je viens par la présente, vous prier de bien vouloir remettre en Annulation de mes impôts fonciers antérieurs à l’année 2004.

En effet, je suis propriétaire d’une cour comprenant un bâtiment de quatre appartements de quatre pièces en arrière-cour et en façade, un bâtiment R+1 de huit appartements de quatre pièces.

Les douze appartements sont restés baillés fin juillet 2012 quand j’ai eu un de mes appartements libéré par le militaire l’occupant. J’occupe donc moi-même cet appartement ramenant à onze mes appartements sous bail militaire à Abidjan depuis Aout 2012.

Je voudrais préciser que j’ai régulièrement renouvelé mes déclarations foncières que j’ai déposées auprès de vos services à Yopougon. Les valeurs locatives que je déclare sur l’honneur sont fonctions des grades des militaires qui occupent mes appartements. Au cours d’une année, ils déménagent, se remplacent ou alors évoluent en grade entrainant souvent une variation des valeurs locatives en dents de scie. En conséquent, les attestations de retenues fiscales ne couvrent pas totalement souvent mes impositions entrainant des impayés involontaires et provocant des pénalités difficilement supportables.

Un de mes appartements a été libéré fin juillet 2012 ramenant ainsi à onze mes appartements sous bail. J’ai gardé cet appartement pour ma famille qui y vive.

Selon mes analyses mes impositions devraient variées de 1 532 400 F CFA minimum à 1 656 000 F CFA maximum avec ce pic de 920 000 F de loyers payés en juillet 2012. J’ai été imposée à 1 782 000 F en 2014 nonobstant ma déclaration enregistrée le 12 novembre 2013.

Je voudrais rappeler également qu’en 2012, selon la fiche de compte du 09/07/2012 je devais la somme 1 028 400 F. J’ai payé à vos caisses la somme de 801 900 F CFA.

Les retenues fiscales opérées directement sur mes loyers de janvier 2012 à février 2012 s’élevaient à 226 500 F.

En définitif pour le compte de l’année 2012, j’ai intégralement soldé mon compte (1 028 400 F) sans qu’on ne m’applique la réduction de 25% décrétée par l’Etat.

Je reconnais devoir l’impôt de deux mois de 2002 du fait que les prélèvements directs ont été suspendus à la demande de la DGI fin octobre 2002.

Je reconnais également devoir l’impôt de douze mois de 2003 et de 2013 du fait de la suspension des prélèvements directs.

Monsieur le Directeur Général des Impôts, je vous prie de bien vouloir accepter de remettre en annulation mes impôts et pénalités antérieurs à l’année 2004.

Je précise que mon immeuble abrite 11 corps habillés et un appartement que j’occupe avec mes enfants.

En espérant que ma requête ferait l’objet d’une attention toute particulière, je vous prie de bien vouloir croire à ma sincère considération.

Pour Hadja SIDIBE KADIATOU

Et par Procuration M BAGAYOGO AMADOU

Fondateur du Cabinet Conseil et de Gestion Immobilière (CCGIM)